



## SERMON VINT-SEPTIESME.\*

\* Pro-  
noncé à  
Cha-  
renton  
le 18.  
Mars  
1651.

II. TIMOTH. chap. III. vers. 16. 17.

XVI. *Toute l'Ecriture est divinement inspirée, & profitable à endoctriner, à convaincre, à corriger, & à instruire selon justice.*

XVII. *Afin que l'homme de Dieu soit accompli & parfaitement instruit à toute bonne œuvre.*

**C**HERS FRERES ; L'un des plus anciens & des plus celebres Philosophes du monde, Aristot. Rhetor. l. 1. c. 1. avecque parlant des loix écrites pour Rhetor. a Alex. ch. 2. le gouvernement des états, dit tres-fagement & tres-iudicieusement à mon avis, que celles qui sont bien faites reglent & definissent toutes choses elles mesmes, sans rien laisser s'il est possible à la disposition des Iuges ; qui n'estans ordinairement ni si capables, ni si nets de passion que les Legislateurs mesmes, &

Chap.  
III.

& emploians moins de temps & apportans moins de soin & de diligence a la consideration des choses, il est mal-aisé qu'ils en iugent aussi sainement & aussi droitement qu'eux. En effet quiconque prendra la pene de le rechercher exactement, treuvera que tous les Princes & Legislateurs les plus estimés en ont ainsi usé & ont embrassé dans leurs loix le plus de choses qu'il leur a été possible, ne leur étant presque rien échappé qu'ils n'ayent réglé de bonne heure, chacun d'eux selon qu'il a été plus sage & plus pourvoyant ayant aussi moins laissé de liberté de faire de nouvelles ordonnances aux officiers établis pour l'exécution des loix. Nos averfaires de la communion Romaine font ce qu'ils peuvent pour ôter cette louange a Dieu, crians hardiment, que l'Ecriture qui est comme le Code, ou le Digeste de ses Loix celestes, ne contient pas toutes les regles & definitions necessaires a la conduite de nôtre foy, & de nos mœurs pour bien & heureusement vivre ; & ce langage outrage la sagesse de ce souverain Seigneur, & la

couvre

couvre d'un opprobre d'autant plus grand, qu'il n'y a nulle société dans le genre humain a qui cette pourvoyance & cette exactitude de loix fust plus nécessaire, qu'a l'Eglise. Car quant aux choses des états du monde puis qu'elles sont toutes terriennes & humaines, il n'y a guere d'hommes raisonnables qui n'en puissent iuger, & il y a peu de siècles qui ne fournissent quelques personnes aussi capables de les bien regler, qu'ont autrefois été les premiers Législateurs, au lieu que quant aux choses, que l'Eglise doit croire & sçavoir pour son salut, il n'y a que Dieu seul, qui les puisse definir, toute l'intelligence & la subtilité & vivacité des hommes étant évidemment incapable non de les regler seulement, mais mesme de les trouver ou de s'en aviser. Puis quand il arrive par le défaut des Loix, qui ont laissé quelcune des choses nécessaires indéterminée & sans aucun certain reglement, que les tribunaux d'un état en iugent mal & autrement qu'il ne faut, l'inconvenient tout au pis aller ne regarde que les biens ou la vie terrienne des

Chap.  
III.

Chap.  
III.

des citoyens ; au lieu que dans les choses de la religion, les faux & iniustes iugemens qu'en peuvent faire les hommes, tirent apres eux la perte du salut & de la vie eternelle, infiniment plus importante que tous les interets du monde , quelque haut que vous les puissiez mettre. D'où s'ensuit qu'il étoit incomparablement plus necessaire en la religion qu'en tout autre suiet, de nous donner des Loix exactes & qui n'oubliaissent rien de tout ce qui importe a nôtre salut , de sorte que l'on ne peut dire que les Loix de Dieu sur le fait de la religiõ soient defectueuses sans accuser leur auteur d'avoir manqué d'une sagesse & d'une prevoyance, dont les Legislaturs qui ont eu tant soit peu de reputation, n'ont pas été destitués. Et il ne sert de rien de nous alleguer, que ce qui manque a l'Ecriture se treuve dans la predication de l'Eglise. Car qu'on face tout ce qu'on voudra, on ne sçauroit nier que l'Ecriture ne contienne des loix que Dieu nous a données sur le fait de la religion. Je demande donc pourquoy ces loix écrites ne reglent

reglent pas toute la religion ? Ou il ne falloit point écrire de Loix, ou il les falloit bien écrire; c'est a dire en telle sorte qu'elles nous peussent regler & conduire; effet dont elles sont incapables, si elles ont laissé en arriere quelcun de nos devoirs necessaires. Si l'intention de Dieu eust été de laisser la religion en depost a la tradition de l'Eglise, il n'étoit pas besoin d'Ecriture. Ce qu'il nous en a donné une, montre évidemment qu'il veut que l'Eglise la suive, comme la regle, ce qui ne pourroit estre si elle ne contenoit tout ce que l'Eglise doit enseigner. S. Paul nous apprend clairement cette importante verité dans le texte, que nous venons de vous lire. Vous ouïtes dans la derniere de nos actions ce qu'il en a touché dans le verset precedent, où il dit a Timothée que *les saintes lettres le peuvent rendre sage a salut par la foy qui est en Iesus Christ*. Maintenant pour luy montrer la raison de ce merveilleux effet qu'il a attribué aux saintes lettres, il luy en propose & lui en exalte magnifiquement l'autorité & luy declare l'étendue

Chap. l'étenduë admirable de leur vtilité, &  
 III. la fin a laquelle Dieu les a destinées, en  
 ces belles & excellentes parolles; *Toute  
 l'Ecriture est diuinement inspirée, & profi-  
 table a endoctriner, a convaincre, a corriger,  
 & a instruire selon iustice, afin que l'homme  
 de Dieu soit accompli, & parfaitement in-  
 struit a toute bonne œuvre.* Vous y voyés  
 premierement l'autorité de l'Ecriture  
 quand il dit *qu'elle est diuinement inspi-  
 rée*; Secondement la plenitude de son  
 usage, quand il ajoûte *qu'elle est profita-  
 ble a endoctriner, a convaincre, a corriger,  
 & a instruire selon iustice*. En troisiésme  
 & dernier lieu il nous en découvre la  
 fin & le dessein, & l'effet où elle tend,  
 en ces mots, *afin de rendre l'homme de  
 Dieu parfait & accompli a toute bonne  
 œuvre*. Ce sont là Mes Freres, les trois  
 points, que nous nous proposons de  
 traiter en cette action avec la grace  
 du Seigneur. Apportés y je vous prie  
 l'attention, que merite la hauteſſe &  
 l'importance d'un ſi beau ſuiet.

Premieremēt ce que l'Apôtre dit que  
 l'Ecriture est diuinement inspirée, ne  
 nous laiſſe aucun lieu de douter de  
 quelle

quelle Ecriture il parle. l'avouë qu'il y a divers autres écrits au monde; cōme ceux des Philosophes & des Orateurs & des autres sages soit du siecle soit de l'Eglise. Mais l'éloge que met ici l'Apôtre, d'avoir été inspirés de Dieu, n'appartenant qu'aux seuls livres divins, que nous appelons communément *la Sainte Ecriture*, il est certain & reconnu par tous les interpretes, que c'est d'eux qu'il parle & non d'aucun autre. Ce qui paroist encore du nom qu'il leur donnoit dans le verset precedent, où il les appelloit expressément *les Saintes Lettres*. Car qu'il signifie maintenant par le mot d'*Ecriture* ces mesmes livres qu'il nommoit là *les Saintes Lettres*, la liaison & l'enchaîneure de son propos le montre évidemment. Toute la difference qu'il y a c'est que dans le verset precedent par *les Saintes Lettres*, qu'il nomme indéfiniment, il n'entend précisément que les livres du vieux Testament, en la lecture desquels Timothée avoit été nourri des son enfance; au lieu que dans nôtre texte parlant expressément de toute l'Ecriture, il cōprend  
a mon

Chap.  
III.

a mon avis sous l'étenduë de ce nom,  
& tous ces livres de l'ancienne alliance, dont il vient de parler, & de plus encore ceux de la nouvelle, qui avoient été publiés, & étoient dans les mains des fidèles, lors qu'il écrivoit cette épître. Car que quelques uns, voire la plus grande part des divins écrits, qui font le volume du nouveau Testament, eussent deslors été composés & baillés à l'Eglise, la raison des temps le prouve invinciblement; par ce que cette épître ayât été écrite à Rome en la deuxième prison de Saint Paul un peu avant sa mort, c'est à dire environ l'an 64. de nôtre Seigneur comme nous l'avons montré autresfois, & comme nous le toucherons encore ci après dans l'exposition du chapitre suivant, si Dieu le permet, il est clair premierement que les autres divines épîtres de ce S. homme toutes écrites entre l'an 46. & 58. selon le calcul le plus exact de la Chronologie, étoient déjà entre les mains des fideles; Et les deux épîtres de Saint Pierre pareillement; Si ce que tiennent tous les écrivains de la communion.



Communion Romaine est vray, qu'il ait souffert le martyre au mesme an & au mesme iour que S. Paul. Il y a aussi grande apparence que les trois premiers Evangiles, les Actes, & les epîtres de S. Jaques, de S. Iean & de S. Jude fussent desia en lumiere, & la chose est indubitable selo ce qu'en disent la plupart des anciens. Pour l'Apocalypse, il est certain que Saint Iean ne l'escrivit qu'assés long-temps apres, durant son exil dans l'isle de Pathmos environ l'an 94. & depuis encore son Evangile, lorsqu'il fut de retour en Asie. Ainsi voyés vous, que tous les livres du nouveau Testament si vous en exceptés ces deux de S. Iean, & peut estre encore quelque peu d'autres, étant desia en lumiere, lors que S. Paul éctivoit ces paroles, il les a sans doute compris & embrassés sous le nom d'*Ecriture*, quand il dit icy que *toute l'Ecriture est divinement inspirée*, puis qu'il ne pouvoit ignorer & n'ignoroit point en effet, qu'ils fissent partie de cette Ecriture divine, dont il celebre ici & l'autorité & l'utilité excellente. Et cela doit estre soigneusement

Partie

II.

remarque,

Chap.  
III.

remarqué, parce que non seulement nos  
aversaires aujourdhuy prennent pour  
une chose constante & indubitable, que  
l'Apôtre parle ici des seuls livres du  
vieux Testament; mais que quelques  
uns des nôtres mesmes le leur accor-  
dent trop facilement a mon avis, & non  
sans quelque preiudice de la verité. Au  
reste c'est en vain & sans raison, & par  
le seul mouvement d'une passion iniu-

Du Per.  
Repli-  
que 3. c.  
4. p. 683

ste, qu'un Cardinal le plus fameux dis-  
puteur de la Cour Romaine reprend  
ici nos Bibles de ce qu'elles ont traduit

πᾶσα

γεννη.

*Toute l'Ecriture*, ayant suppléé l'article  
la qui manque dans le texte original, au  
lieu de dire *Toute Ecriture* comme il  
pretend qu'il faut tourner les paroles  
de S. Paul; pour dire chaque partie de  
l'Ecriture. Mais sa pretention est vaine.  
J'avouë que le mot *d'Ecriture* ou *Ecritu-  
res* au pluriel se prend en deux façons  
& dans le langage des Rabbins des  
Juifs fort communement, & dans les  
livres du nouveau Testament pareille-  
ment, quelquefois pour le corps entier  
de ces divins livres, comme quand nô-  
tre Seigneur dit, que *l'Ecriture ne peut*

*estre*

*Estre enfreinte, & ailleurs, que les Saddu- Chap.  
ciens erroient ne sachant pas les Ecritures. III.  
& S. Paul que l'Ecriture a tout enclos sous Matth.  
pechè ; & ailleurs, que par la patience & 11. 29.  
la consolation des Ecritures nous avons es- Gal. 3.  
perance ; quelquesfois pour les parties 22.  
de ce divin volume, & mesmes pour Rom.  
les moindres, comme pour les senten- 16. 4.  
ces qui s'y lisent, pour les chapitres, &  
pour les versets, en quoy ces livres sa-  
crés ont été divisés ; comme quand S.  
Marc dit, *Ainsi fût accomplie l'Ecriture*,  
c'est a dire le passage de l'Ecriture, qui  
dit, & il a été mis au rang des malfaiteurs ; Marc.  
& S. Luc lors que parlant de S. Philip- 15. 28.  
pe, il dit qu'il commença l'instruction Act. 8.  
de l'Ethiopien par cette Ecriture ; c'est a  
dire par le lieu d'Esaye qu'il venoit de  
rapporter ; & ainsi fort souvent ailleurs.  
D'où s'ensuit que le texte de l'Apôtre  
étant couché comme il est, dans l'ori-  
ginal se pourroit prendre s'il n'y avoit  
autre chose, en l'un ou en l'autre sens ;  
pour dire, *ou toute l'Ecriture*, c'est adire  
le corps entier de l'Ecriture Sainte tel,  
qu'il étoit lors que Saint Paul écrivoit  
cette epître, (comme nôtre Bible l'a*

Chap.  
III.

traduit ) ou pour dire *toute Ecriture*, c'est adire toutes & chacune de ses parties, tous ses livres, tous ses chapitres, tous ses versets iusques aux moindres, comme l'entend ce Cardinal : étant clair que tout cela pris soit en gros, soit en détail a été inspiré de Dieu, & que pas une de ces sacrées Escritures ne vient d'ailleurs que de l'Esprit de Dieu. Mais bien que la parole de l'Apôtre puisse recevoir ce deuxiesme sens, neantmoins la suite de sa pensée ne le peut souffrir, & l'exclut necessairement. Car il dit que *toute cette Ecriture*, de la façon qu'il l'entend, *est profitable a en-doctriner, a convaincre, a corriger, a instruire afin que l'homme de Dieu soit parfait*. Or il est évident, que tous les versets de l'Ecriture ne peuvent pas servir chacun a tous ces usages; l'un est propre a enseigner, & non a convaincre; l'autre a instruire en iustice, & non a corriger; Chaque petite partie de ces divins livres a son usage, je l'avouë & il ne s'y trouve rien d'inutile; Mais ce seroit une chose ridicule de dire qu'il n'y ait en tous ces livres aucun si petit verset,

verfet, qui ne contienne toutes ces qua-  
tre excellentes utilités ici représentées  
par l'Apôtre, & mesme dans un si haut  
degré qu'il puisse faire ce qu'il aïoute,  
assavoir rendre *l'homme de Dieu parfait*  
& *accompli en toute bonne œuvre*. C'est  
pourquoy nos interpretes pour eviter  
cet écueil, & ne pas faire dire a S. Paul  
une chose absurde & deraisonnable, ont  
tres-sagement fait de traduire *toute l'E-*  
*criture*; & non *toute Ecriture*, comme ce  
Cardinal pretend qu'il falloit dire  
contre la lumiere évidente de la verité:  
étant clair que cette riche & parfaite  
utilité, que l'Apôtre attribue ici a l'Ecri-  
ture, convient bien a son corps entier,  
mais non a toutes & a chascune de ses  
plus petites parties. Et quant a ce que  
cet adversaire allegue au cōtraire quel-  
ques raisons & observations de gram-  
maire, ce n'est qu'un vain & inutile ef-  
fort où il y a plus de bruit & de piaffe,  
que de force & d'effet. Il dit que le mot  
de *tout* mis sans article, comme il est  
ici employé ne se prend jamais pour  
dire *tout entier*, s'il n'est appliqué ou a un  
nom propre, & qui se serve d'article a soi-

la mes-  
me page  
683. a  
la fin.

Chap.  
III.

*mesme*, comme quand il est dit dans l'Evangile, *toute Ierusalem*, pour signifier *Ierusalem toute entiere* ou a un nom appellatif joint a un propre, comme quand il est dit *toute la maison d'Israël*, pour signifier *Israël tout entier*. Je veux que cela soit ainsi qu'il le pose. Mais comment ne voit il pas, qu'il s'enferme dans ses propres armes, & se deffait de sa propre espée. Car qui ne sçait que le mot *d'Ecriture*, qui selon la raison de son origine est appellatif & vague & indeterminé pour signifier generalement tout écrit quel qu'il soit ou humain, ou divin, a été resserré & restringé par l'usage des Hebreux premierement, & puis apres par celui des Chrétiens, a signifier seulement & particulierement *les livres divins*, a cause de leur grande & incomparable excellence? de sorte qu'en ce sens c'est le nom propre de ce livre & non un nom appellatif commun a tous écrits; Et cela mesme est encore arrivé au mot de *Bible*, qui étant commun de sa nature, & signifiant generalement *des livres*, est aussi devenu le nom propre des *Ecritures celestes*;

celestes; & au mot, de *Seigneur* qui se prend a toute heure dans le langage de l'Ecriture & de l'Eglise pour *Dieu* proprement & precisément. Si le mot de *toute* se peut donc prendre pour *toute entiere* lors qu'il est appliqué a un nom propre, comme nous l'accorde ce Cardinal; certainement il est clair qu'ce lieu de l'Apôtre, où il est appliqué au nom d'Ecriture qui est propre & non commun, il peut sans difficulté estre pris pour dire *toute l'Ecriture, ou l'Ecriture entiere*. Mais (dit-il) les Apôtres & Evangelistes n'usent jamais du mot d'Ecriture en ce sens, qu'ils n'y aïoûtent l'article. Outre que cette réponse détruit la regle qu'il vient de nous donner lui mesme; Je dis encore que l'une & l'autre fasson d'employer les noms propres ou avec l'article, ou sans l'article, étant permise dans la langue Grecque, où ces saints auteurs ont écrit, s'ils ont usé par tout ailleurs de la premiere, il ne s'ensuit pas que Saint Paul n'ait peu en ce lieu se servir de la secóde aussi bien que d'autres Ecrivains Grecs, comme Clement Alexandrin

là mes-  
m. p.

684.

R 4

dans

Chap.  
III.

Clem.

Alex.

Strom.

6. 80.

271.

Φ. 5. 26.

γ. 101.

078.

dans cette parole celebre, qu'il rapporte sous le nom de S. Pierre ; *Nous ne disons rien sans Ecriture*; où il est évident que le mot d'*Ecriture* bien que sans article signifie l'*Ecriture Sainte* par excellence. Mais je dis en second lieu, que ce que l'adversaire avance, que jamais les Apôtres n'employent le mot d'*Ecriture* sans article pour signifier les *Ecritures* de Dieu par excellence, se trouve faux. S. Paul en a ainsi usé deux fois dans l'*Epître aux Romains*; dans le premier chapitre, quand il dit, que Dieu avoit promis l'*Evangelie* par les *Prophetes dans les Ecritures saintes*,<sup>a</sup> & dans le dernier, que le mystere de Christ a été manifesté par les *Ecritures Prophetiques*. Dans l'un & dans l'autre de ces passages le mot d'*Ecritures* est mis simplement sans aucun article : comme ceux, qui entendent le Grec s'en pourront asseurer en consultant l'original. Et il ne sert de rien de dire que les mots de *saintes* & de *Prophetiques* qu'ajoute l'Apôtre, restreignent & approprient les *Ecritures* à celles de Dieu. Car le mot de *divinement inspirée*, qu'il ajoute

aussi



aussi en ce lieu, ne resserre-t-il pas sem-  
 blablement le mot d'Ecriture, le ren-  
 dant propre de commun qu'il est natu-  
 rellement pour signifier *la seule Ecriture*  
*de Dieu*? Soit que nous le construisions,  
 comme l'interprete Latin & le Syrien,  
 & quelques gens doctes, pour dire,  
*Toute l'Ecriture divinement inspirée, est*  
*aussi utile a endoctriner*? Soit que nous  
 le prenions, comme nos Bibles & la  
 plus part des interpretes Grecs, pour  
 dire, que *Toute l'Ecriture est divinement*  
*inspirée & profitable a endoctriner*? Enfin  
 pour ôter tout moyen d'échapper a  
 l'adversaire, a ces deux passages de S.  
 Paul j'ajoute celui de S. Pierre, où il  
 dit aussi sans aucun article tout de mes-  
 me que l'Apôtre dans notre texte. *Tou-*  
*te prophetie d'Ecriture* (au lieu de dire *de*  
*l'Ecriture,*) *n'est point de particuliere de-*  
*claration.* \* Et ce que répond le Car-  
 dinal, que ces mots signifient toute  
 prophetie Ecrite, est faux & absurd;  
 étant évident que le S. Apôtre parle,  
 non generalement & indefiniment de  
 toute prophetie mise par écrit, (car il y  
 en avoit & y en a encore grand nombre  
 de

Chap.  
III.

Grotius.

2  
πρὸς  
τὴν  
ἐκκλησίαν

Chap.  
III.

de Payennes , auxquelles le discours de Saint Pierre ne peut estre appliqué sans blaspheme ) mais particulièrement & précisément des propheties de l'Ecriture Sainte. Soit donc conclu malgré toutes les vaines subtilités de cet adversaire , que S. Paul entend ici l'Ecriture entiere ; & que partant nos Bibles ont tresbien traduit ce passage en ces mots , *Toute l'Ecriture est divinement inspirée*. Et je ne pense pas , quoy qu'il dise qu'avant luy il y ait jamais eu aucun Docteur Chrétien qui ne l'ait ainsi entendu , ou qui ait pris cette Ecriture , a laquelle S. Paul donne ces grands eloges , non de toute l'Ecriture en corps , mais de chacun de ses versets en detail ; qui est l'extravagante interpretation , où ce Cardinal nous veut reduire avec que les menuës chiquaneries de sa grammaire chimerique. La premiere qualité que l'Apôtre donne a cette Ecriture Sainte , c'est *qu'elle est divinement inspirée*. Il est bien certain , que les hommes n'ont jamais rien écrit de

Jacq. I.  
17.

vray , & de bon qui ne vinst de Dieu , l'unique source de la verité , & le Pere  
des

*des lumieres d'où descend toute bonne do-* Chap.  
*nation* ; de sorte que si nous treuvons <sup>III.</sup>  
 dans les livres, soit des fideles , soit  
 mesme des Payens , quelques choses  
 belles, & propres a nôtre edification, il  
 faut les rapporter toutes a ce Soleil,  
 comme autant de rayons ou d'étincel-  
 les coulées de sa plenitude ; & recon-  
 noitre avec Elihu en Iob que c'est l'in- <sup>Iob 32.</sup>  
 spiration du Tout-puissant qui les rend en- <sup>8.</sup>  
 tendus. Mais ce que l'Apôtre dit ici de  
 l'Ecriture, *qu'elle est toute inspirée de*  
*Dieu*, signifie beaucoup plus que cela.  
 Car il entend premierement qu'il n'y a  
 rien dans ces livres, qui ne soit divin, au  
 lieu que les plus excellens & les plus  
 achevés ouvrages des hommes portent  
 tous diverses marques de l'infirmité de  
 leurs auteurs ; s'y treuvant touiours  
 ou des erreurs, ou des ignorances, ou  
 des bassesses. Puis apres bien que Dieu  
 soit l'auteur des verités que les autres  
 écrivains ont prononcées dans leurs  
 livres, neantmoins ils ne les ont pas re-  
 ceuës de luy en la mesme sorte, que les  
 Prophetes en ont appris celles qu'ils  
 nous ont laissées dans l'Ecriture. Car  
 Dieu

Chap.  
III.

Dieu n'a instruit les premiers que par l'entremise des causes secondes, leur mettant divers enseignemens de la verité devant les yeux, soit ceux qu'il a formés en la nature, soit ceux qu'il a revelés en la grace gouvernant cependant, touchant & ouvrant leur esprit pour y faire entrer ces images de sa sapience, autant que sa providence l'avoit ordonné. Mais il inspiroit les auteurs des livres sacrés d'une toute autre maniere; formant immédiatement lui mesme dans leurs cœurs les images des choses celestes, qu'il leur a revelées, & leur mettant dans l'esprit iusques aux paroles, qu'ils ont employées pour les exprimer; de sorte qu'à vrai dire, c'est luy qui de sa bouche sacrée leur a dicté toute cette admirable sapience dont leurs écrits sont remplis. Ils n'ont été que comme la main ou la plume dont il s'est servi pour en coucher tous les mysteres par écrit; ainsi que l'Apôtre S. Pierre nous l'explique bien clairement, quand il dit, que *la Prophetie n'a point été iadis apportée par la volonté humaine; mais que les Saints hommes de Dieu ont parlé étant poussés*

2. Pierr.  
1. 21.

*poussés du S. Esprit.* D'où vient que les Chap. 111.  
 Apôtres ne feignent point de dire des  
 choses qu'écrivent les Prophetes, que  
*c'est Dieu qui parle ; Seigneur, tu es le Dieu* Act. 1.  
*qui as fait le ciel & la terre ; qui as dit par* 24. 25.  
*la bouche de David ton serviteur ; Et le*  
*S. Esprit a bien parlé par Esaïe , & ailleurs* Act. 13.  
 en general , *Dieu a jadis parlé aux peres* 25.  
*par les Prophetes a plusieurs fois & en di-* Hebr. 1.  
*verses manieres.* Et les Prophetes mes- 1.  
 mes sentans bien cette operation de  
 l'Esprit de Dieu en eux, le tesmoignent Es. 1.  
 hardiment des l'entrée de la plupart 1. & 2.  
 de leurs discours ; *Le Seigneur a parlé,* 1.  
*dit Esaïe ; & , la parole du Seigneur ad-*  
*dressée a Esaïe , a Osée , a Amos ; & ainsi*  
 des autres. Et il en est de mesme des  
 Ecrivains du nouveau Testament. Ainsi  
 voies vous comment l'Apôtre met l'E-  
 criture dans le trone d'une autorité  
 souveraine, bien haut au dessus de toute  
 la dignité des choses du monde, soit  
 terriennes, soit mesme celestes. Car  
 puis que la Maïesté de Dieu est élevée  
 d'une espace immense & infini au des-  
 sus de toute la gloire non seulement  
 des sages, des Philosophes, des Pontifes,  
 des

Chap.  
III.

des Roys, & des Monarques du monde; mais aussi des Anges & des Archanges, des Cherubins & des Seraphins, & de toutes les puissances & seigneuries, qui se nomment ou se connoissent dans les cieux; il est indubitable que l'Ecriture, qui est sa parole conçuë dans son eternelle intelligence, inspirée dans les cœurs des hommes par son Esprit, & prononcée de sa bouche, & écrite par maniere de dire de sa propre main, est mille & mille fois plus venerable, & d'une autorité plus grande & plus sacrée, que la doctrine, ou les sentimens de quelques creatures que ce puisse être, une seule petite sentence de ces divins livres merite incomparablement plus de respect & de créance, que toutes les definitions & resolutions, que tous les arrests & decrets soit des Princes, soit des Docteurs, soit des Papes, soit des Conciles, soit des Anges & mesmes de l'assemblée, s'il s'en pouvoit tenir une, de tout ce qu'il y eut jamais d'hommes sur la terre, & de tout ce qu'il y a d'Esprits dans les cieux. C'est pourquoy nôtre S. Apôtre assenrè que son

son Evangile n'estoit autre chose que la doctrine de cette divine Ecriture , ne feint point de foudroier , tout ce qui voudra entreprendre de choquer ou de transgresser la predication , laschant genereusement voire deux fois coup sur coup , cette terrible & vraiment magnifique parole ; *Quand bien nous mes-* Gal. 1.  
8.  
*mes, ou un Ange du ciel vous evangeliseroit* outre ce que nous vous avons evangelisé, qu'il soit anatheme. Et c'est ici nôtre gloire , Freres bien aimés, & l'inebranlable fondement de nôtre religion, qui la separe d'avec toutes les autres ; c'est que nous sçavons que c'est Dieu qui a parlè a nous, les enseignemés, d'où nous avons puisè toute nôtre foy n'étant autres que les Ecritures divinement inspirées. Mais comme leur autorité est souveraine ; aussi est leur utilité admirable. Et en cela comme en toute autre chose, se descouvre la divine sagesse de l'auteur , qui nous les a données , non pour la satisfaction de nôtre curiosité, ou pour nous chatouiller d'un vain plaisir, qui est le but de la plupart des écrits humains, mais pour nôtre profit, & qui

Chap.  
III.

& qui s'étant proposé ce dessein les a tellement formées & assorties de tout ce qui s'y rapporte, qu'elles contiennent abondamment toute l'utilité qui nous est nécessaire, & ne contiennent rien qui n'y serve. C'est ce que nous montre l'Apôtre, quand il ajoûte que cette Ecriture divinement inspirée *est profitable a endoctriner, a convaincre, a corriger, a instruire selon justice*, ou, comme porte l'original, *a l'enseignement, a la reprehension, a la correction, & a l'instruction en justice*. En ces quatre parties il a sommairement compris tous les usages de l'Ecriture. Il met *l'enseignement* devant les autres; parce qu'en effet c'est par là qu'il faut commencer, & travailler avant toutes choses a nous donner la connoissance de la verité, qui est la lumière & l'adresse de nôtre vie & sans laquelle il n'est pas possible de rien faire qui vaille dans la piété. Il met ensuite la *reprehension*, parce que ce n'est pas assés d'enseigner le bien, il faut aussi reprendre le mal, dont les esprits des hommes sont le plus souvent prevenus, & redarguer & convaincre leurs erreurs.



erreurs. La correction qu'il ajoûte est presque la même chose, sinon qu'il semble que reprendre soit le moyen, & la correction la fin. Car c'est pour corriger les hommes, qu'on les reprend. D'autres y mettent cette différence, que *reprendre* ou *convaincre* se rapporte aux erreurs graves, & aux péchés énormes, quand vous en découvrirez l'horreur & contraignez ceux qui les commettoient, ou les défendoient impudemment de les reconnoître ; au lieu que *corriger* signifie redresser & ramener doucement au devoir ceux qui s'en écartoient par infirmité, & fragilité & avec quelque sentiment & quelque honte de leur propre faute. Enfin *instruire en justice*, que l'Apôtre a ici rangé au quatriesme lieu ; vaut autant que former les mœurs à la vraie justice & sainteté, qui comprend la piété envers Dieu, & tous les devoirs de la charité envers les hommes. Il me semble que la distinction que quelques interprètes font en ce lieu, n'est pas à mépriser ; qui veulent que les deux premiers articles se rapportent à la connoissance, & les

Chap.  
III.

deux autres a l'action ; Pour la connoissance il faut sçavoir la verité, & se donner garde de l'erreur. L'Ecriture pourvoit au premier en nous enseignant, & au second en nous reprenant & convainquant. Pour l'action, il faut d'un côté se retirer du mal, & s'en abstenir, & de l'autre faire du bien & s'y adonner. L'Ecriture satisfait a l'un en nous corrigeant, & a l'autre en nous instruisant en iustice. Mais il se peut bien faire aussi que l'Apôtre n'ayt pas considéré ces choses si subtilement, & qu'il ait simplement voulu nous signifier en general, que l'Ecriture sert a nous enseigner ce qui appartient a nôtre devoir, soit pour la créace, soit pour les mœurs, & a nous découvrir le mal, soit de l'erreur, soit du peché, & non seulement cela, mais qu'elle est mesme propre pour nous retirer du mal en nous le faisant haïr, & pour nous former au bien en nous faisant aimer & embrasser l'estude de la iustice & de la sainteté Chrétienne. Vous voyés combien est grande l'étendue des usages de l'Ecriture, n'y ayant rien nécessaire a la conduite

conduite de la vie à quoy elle ne serve. Chap. III.  
 Et il n'y a qu'elle seule à qui cette louange appartienne ; L'expérience nous ayant assés montrè combien la philosophie, & toutes les autres disciplines des hommes sont inutiles & mal propres soit à nous enseigner la verité des choses divines, soit à nous découvrir les erreurs contraires, soit à reformer nos mœurs, soit enfin à nous dresser & façonner à la vraye vertu. Resto que nous considerions pourquoi & à quel dessein le Seigneur a voulu ainsi former l'Ecriture, capable de tant d'excellens usages. C'est ce que le S. Apôtre nous apprend dans les dernières paroles de nôtre texte, lors qu'après avoir dit que l'Ecriture est profitable à toutes ces choses, il ajoûte ensuite, *Afin que l'homme de Dieu soit accompli & parfaitement instruit à toute bonne œuvre.* Il est Deut. clair que dans l'Ecriture les Prophetes 33. 2. sont appelés les hommes de Dieu. La 1. Chr. 30. 16. Loy de Moïse homme de Dieu, Reque- Ps. 90 1. ste de Moïse homme de Dieu ; & vous 2. Rois 13. 4. 7. sçavés que dâs l'histoire de la vie d'Elie, & d'Elisée ils sont fort souvent ainsi 6. 6. 8. 9. nommés, 13.

S z nommés,

Chap.  
III.

2. Pier.  
1. 11.

nômés, & ce mot étoit si familier a l'ancien peuple en ce sens que ceux qui parloient aux Prophetes les qualifioient ordinairement ainsi, *Homme de Dieu, le Roy a dit que tu ayes a descendre. Homme de Dieu je te prie que tu faces cas de ma vie.* Et S. Pierre nomme en general tous les Prophetes a qui le Seigneur a inspiré ses Ecritures *les saints hommes de Dieu.* J'avouë que l'Ecriture dit quelquesfois *des choses de Dieu* pour signifier des choses grandes & excellentes, & comme nous parlons dans nôtre commun langage *des choses divines, ou angeliques;* comme au contraire elle nomme pour la mesme raison des *choses d'hommes,* c'est a dire humaines, celles qui sont mediocres, basses & communes. D'où il pourroit sembler a quelcun que Moïse, Elie & les autres Prophetes ayant été des personnes admirables & extraordinaires, & doüées d'une connoissance & d'une vertu excellente & relevée au dessus de la portée commune des hommes, ils auroient été appellés *hommes de Dieu* a cause de cela. Mais en effet ce n'est pas là le sens ni la  
raison

raison de ce nom ; & si ce l'étoit , il n'y Chap. III.  
a point d'apparence que ni l'Ecriture  
ni le peuple de Dieu qui n'étoit pas for-  
mé a la flaterie, en eust usé si souvent &  
si ordinairement. Il faut donc remar-  
quer que les Hebreux , employoyent  
le mot *d'homme* pour dire serviteur , ou  
officier ; comme quand nous lisons en  
tant de lieux, *les hommes de Saul, les hom-* 1. Sam.  
*mes de David* , c'est a dire leurs servi- 23. 24.  
teurs, & comme nous disons *leurs gens* 25. 26.  
& cette façon de parler est passée dans 24.  
notre langage vulgaire, où nous avons 7. 8. 2.  
accoutumé de dire *l'homme de quelcun* Sam. 15.  
pour signifier son serviteur. C'est iuste-  
ment en ce sens que les Prophetes sont  
nommés *les hommes de Dieu* , c'est a dire  
ses serviteurs ou ses ministres , envoyés  
& agissans par son ordre , & pour ses  
affaires. Et parce que les predicateurs  
de l'Evangile , & les conducteurs ou  
Pasteurs de l'Eglise Chrétienne sont  
aussi les serviteurs de Dieu & les mini-  
stres du Seigneur par luy envoyés & é-  
tablis pour declarer sa volonté & ses  
mysteres a son peuple , S. Paul qui imite  
par tout le stile de la langue Sainte , &  
S 3 employe

Chap.  
III.

1. Tim.  
6. 11.

2. Tim.  
2. 24.

employe les choses & les paroles de l'ancien testament a l'usage du nouveau , les nomme aussi *hommes de Dieu*, pour la mesme raison & au mesme sens. Ainsi parlant ailleurs a Timothée , *O homme de Dieu* ( dit-il ) *fui les convoitises de l'avarice, & pourchasse justice, pieté, foy, charité, patience, & de bonnairté. Qui est donc cet homme de Dieu, dont il dit ici que la perfection est la fin & l'ouvrage de l'Ecriture ? Certainement c'est le Pasteur de l'Eglise Chrétienne, le ministre de l'Evangile, en un mot l'Evesque, ou le prestre, celui-la mesme qu'il appelloit ci devant le Serviteur de Dieu au mesme sens & pour la mesme raison; Il ne faut pas ( disoit-il ) que le serviteur du Seigneur soit debateur, mais qu'il soit doux envers tous, propre a enseigner, & supportant patiemment les mauvais. L'Ecriture a été fournie & enrichie des choses necessaires aux usages cy devant représentés, afin que les Pasteurs de l'Eglise se forment en son école a toutes les fonctions de leur ministere; afin (dit l'Apôtre) que l'homme de Dieu, son ministre, soit accompli, c'est adire parfait a cet*

a cet égard, ayant tout ce qu'il luy faut Chap. 111.  
 pour s'acquiter dignement de sa charge, sans qu'il luy manque rien de ce qui  
 est requis pour en exercer toutes les  
 fonctions. Car le mot employé dans *ἀπορρο*  
 l'original signifie proprement ce qui est  
 fourni de toutes les parties nécessaires  
 a la constitution de son estre bien ioin-  
 tes & aiustées ensemble en telle sorte,  
 qu'il n'y reste rien de vuide. Ce qui suit,  
*et parfaitement instruit a toute bonne œu-*  
*vre*, n'est ajoûté que pour éclaircir & é-  
 tendre d'avantage ce mesme sens. Car  
*la bonne œuvre*, dont il parle se doit par-  
 ticulierement rapporter au travail & a  
 la charge du Saint Ministère, qu'il ap-  
 pelle ailleurs une œuvre belle & excel-  
 lente, *Si quelcun* (dit-il) *a affection d'estre* 1. Tim.  
*Evesque, il desire une œuvre excellente.* 3.1.

Mais parce que ce ministère comprend  
 plusieurs fonctions tres diverses, l'ensei-  
 gnement, l'exhortation, la censure, la  
 consolation, la demonstration de la  
 verité, la refutation du mensonge, la  
 conduite des ames, l'administration  
 de la discipline, & autres semblables; a  
 cause de cette diversité, l'Apôtre dit

S 4 que

Chap.  
III.

que l'Ecriture rend le Pasteur *instruit* & toute bonne œuvre, c'est a dire qu'il n'y a pas une de toutes ces bonnes & saintes actions, ou fonctions de son ministère, a quoy elle ne puisse le former en perfection. Elle luy fournira de quoi instruire l'ignorant, de quoi consoler l'affligé, de quoi confondre l'impudent, de quoi ramener les dévoyés, de quoi convaincre les contredisans. Dans toute la multitude de ces bonnes & saintes œuvres, auxquelles son ministère est destiné, il n'y en a pas une, dont ce divin livre ne puisse le rendre parfaitement capable. Telle est Freres bien aimés, la doctrine de l'Apôtre, qui en ce peu de paroles iustifie premierement l'Ecriture de tous les crimes, dont nos adversaires l'accusent. Ils disent qu'elle n'a nulle autorité envers nous que celle que luy donne le tesmoignage de l'Eglise, c'est a dire comme ils l'entendent, des Pasteurs vivans au temps de chacun de nous. S. Paul au contraire ayant protesté il y a si long temps, qu'elle *est toute inspirée de Dieu*, a deslors établi, qu'elle a de  
par



par elle même & en vertu de son origine propre une souveraine autorité sur nous, quand bien nul des hommes du monde ne lui rendroit aucun témoignage de sa divinité. Ils disent qu'elle est obscure & ambiguë & pleine de tenebres. Comment cela, puisque S. Paul crie, qu'elle est propre a enseigner ? Ils tiennent que ce n'est pas a elle, mais au Pape a presider dans les assemblées, où l'on travaille a éclaircir la verité, a reformer les abus, & a guerir les vices. Saint Paul luy conserve cette dignité, en soutenant qu'elle est profitable a endoctriner, a reprendre, a corriger, & a instruire. Ils disent que c'est un livre écrit par occasion, sur certaines rencontres particulieres, & non avec dessein de nous y donner l'instruction & la regle de nôtre foy. S. Paul dit clairement qu'elle a été inspirée de Dieu & formée comme elle est afin de rendre les Evêques & Pasteurs parfaits & accóplis a toute bonne œuvre. Ils disent que les Evêques l'achevent & l'accomplissent, assavoir par le moyé de leurs traditions ; & S. Paul dit que  
c'est

Chap.  
III.

c'est elle, qui acheve, qui parfait, & accomplit les Evesques. Ils disent que c'est une lettre de creance, pour nous adresser aux Pasteurs qui en sont les porteurs, afin de leur demander instruction. S. Paul nous montre que tout au rebours elle s'adresse premierement & principalement aux Pasteurs & leur enseigne l'instruction qu'ils ont a nous donner. Et puis qui oût jamais dire qu'une lettre de creance soit propre ou utile a enseigner, a reprendre, a corriger, & a instruire ? Enfin ils disent qu'elle ne contient pas toutes les verités, que les Pasteurs doivent enseigner a leurs troupeaux pour les conduire a la vie eternelle, & que s'ils ne leur bailloient que ce qu'ils apprenent en son école, ils demeureroient en chemin : & ramassent quantité de choses qu'ils pretendent estre necessaires au salut, qui ne se trouvent point dans l'Ecriture. Comment s'accorde cela avec que le texte de S. Paul, qui porte que l'Ecriture est propre a enseigner, & a instruire, a reprendre & a corriger, afin que l'homme de Dieu soit parfait, & prepare

prépare a toute bonne œuvre? *L'homme* c'est a dire le ministre de Dieu, qui n'en-  
seigne pas a son troupeau toutes les choses nécessaires a salut, & qui en oublie quelques unes des plus essentielles, est il parfait? est il accompli a toute l'œuvre de son ministère? Nenni certes. Car la fin & la perfection du saint ministère est de sauver les hommes, ce qui ne se peut si vous ne leur baillés toutes les choses nécessaires au salut. Il est donc évident qu'un homme de Dieu, un Pasteur ou un Evêque parfait, & accompli a toute bonne œuvre enseigne a ses brebis toutes les choses nécessaires au salut. Or un Pasteur qui a bien étudié les Saintes Ecritures & qui met en pratique dans l'exercice de sa charge tous leurs enseignemens, & toutes leurs instructions est un ministre de Dieu parfait & accompli a l'œuvre de sa charge. Il faut donc dire de nécessité qu'il baille fidelement a son troupeau toutes les choses nécessaires au salut, sans en obmettre aucune. D'où s'ensuit que l'Ecriture les contient toutes, puis qu'elle est capable de  
le

Chap.  
III.

le rendre ainsi parfait & accompli. Car Saint Paul nous montre que c'est là le dessein de l'Ecriture; qu'elle a été faite & donnée pour rendre un tel ouvrier accompli. Elle a (dit-il) été inspirée de Dieu; elle est propre ou profitable à enseigner, à reprendre à instruire. Pourquoi? *Afin (dit-il) que l'homme de Dieu soit parfait.* Cette perfection est le dessein & de Dieu & de l'Ecriture; & de l'ouvrier & de l'ouvrage. L'avouë que les ouvrages des hommes ne sont pas toujours capables des effets où ils les destinent; parce que souvent ou leur ignorance ou leur pauvreté est cause qu'ils ne les ont pas assortis de toutes les parties nécessaires à leur dessein. Mais la sagesse & la puissance infinie de Dieu, ne nous permet pas d'avoir quelque semblable soupçon de lui. Puis que son Apôtre nous declare que le dessein de son Ecriture est de rendre ses ministres parfaits en l'œuvre de leur ministère; tenons pour indubitable, qu'elle a toutes les parties requises à leur donner cette perfection; qu'elle contient par consequent toutes les

les choses nécessaires au salut des hommes. Car s'il luy en manquoit aucune, il est évident qu'elle ne pourroit faire un parfait ministre; qui est néanmoins sa vraie fin selon l'intention de Dieu & l'expresse declaration de son Apôtre. Que disent nos adversaires a cela? Chap. III.  
 Ils disent que l'on ne sçauroit prouver le Batefme & la S. Cene par le vieux Testament; que partant l'Ecriture, quoi Du Per-  
ron ub.  
supr. p.  
686.  
 que nous puissions dire n'est pas parfaite. Mais c'est prendre S. Paul a partie & disputer contre nôtre conclusion, au lieu d'en resoudre la preuve. Ioint que leur obiection est ridicule; & suppose que l'Apôtre par *toute l'Ecriture* n'entend que l'ancienne & non aucune partie de la nouvelle; ce qui est faux comme nous l'avons montré au commencement, & comme quelques uns mesme de leurs plus illustres écrivains en sont d'accord, qui comprennent les livres du nouveau Testament, où ces deux Sacremens sont clairement enseignés, sous l'Ecriture dont il est ici parlé. Ils disent encore \* *qu'utile est* Caiet.  
Despée  
sur ce  
lieu.  
 autre chose que suffisant; & s'égayent a le Du Per-  
ron la  
mesme  
p. 684.  
685.

Chap.  
III.

a le prouver au long. Qui en doute ?  
Mais aussi n'argumentons nous pas de  
l'utilité de l'Ecriture a la suffisance.  
L'avoué que cela seroit ridicule ; Mais  
nous concluons la perfection de celle  
de son effet ; comme si j'induisois qu'un  
livre contient toute la philosophie de  
ce que sa lecture auroit rendu un hom-  
me maître accompli en cette science,  
& capable de l'enseigner parfaitement.  
Et quant a ce que l'Apôtre dit , que  
l'Ecriture est *profitable* ou *utile* ou com-  
me les grammairiens \* expliquent ce  
mot, *commode* & propre a enseigner , il  
ne veut pas nier pour cela qu'elle soit  
suffisante ; ni entendre qu'elle ne nous  
donne qu'une partie seulement des en-  
seignemens divins ; Car ce qu'il ajoûte  
montre invinciblement le contraire.  
Mais il signifie simplement par ce mot,  
quel est l'usage , quel le fruit & le pro-  
fit, qui se peut tirer de l'Ecriture ; a quoi  
elle est bonne, & a quoi elle peut servir  
a un ministre de Christ, tel qu'étoit Ti-  
mothée. S'il l'étudie & la croit , voici  
(dit-il) le profit & le bien qui luy en  
reviendra ; C'est qu'il y apprendra ce  
qu'il

\* Lexic.  
Græcol.  
vetus  
ἀφ' ἑλ-  
μου, cō-  
modum  
profu-  
tūm.

qu'il doit enseigner aux autres; & com- Chap.  
ment il faut refuter l'erreur, & re- III.  
prendre les pecheurs, & reformer les  
mœurs, & conserver la pieté, ou la ré-  
tablir quand elle est deschuë. Mais  
qu'elle contienne toute la doctrine re-  
quise pour exercer ces fonctions là en  
perfection, il le montre par les paroles  
suivantes, où il pose clairement que la  
fin où elle tend, & l'effet qu'elle pro-  
duit en celui qui en fait son profit c'est  
qu'elle le rend un homme de Dieu,  
c'est a dire un Ministre de l'Evangile,  
parfait & parfaitement accompli a  
toute bonne œuvre. L'ajouterais seu-  
lement que ce langage de l'Apôtre que  
*l'Ecriture est profitable, ou propre a ensei-  
gner afin que l'homme de Dieu soit parfait,*  
pour estre legitime & raisonnable, doit  
de necessité se prendre en l'un de ces  
deux sens; ou pour dire que l'Ecriture  
fournit au serviteur de Dieu toutes les  
connoissances necessaires a la perfe-  
ction de son métier, ou pour signifier  
qu'encore, qu'elle ne luy donne pas  
elle mesme les premieres de ces con-  
noissances là, mais les treuve desia en  
lui,

Chap.  
III.

lui, neantmoins elle lui en donne la dernière main ; les plus hautes & les plus nobles , & celles où consiste la plus exquise perfection & le comble de son ministration. Je les defie de nous montrer dans les livres de Dieu, ou des bons & approuvés auteurs aucun exemple d'un langage semblable à celui de l'Apôtre, qui n'ait l'un ou l'autre de ces deux sens. Or celui de S. Paul ne se peut prendre au second, parce qu'il y seroit faux étant évident, & par la chose même, & plus encore par la confession de nos adversaires, que l'Ecriture nous enseigne les premières & plus communes connoissances de la piété, & même si vous les en croyés elle ne donne qu'une *instruction initiatrice* la vive voix de l'Eglise étant seule capable de nous donner la *consommative* ( ce sont leurs propres termes, que je n'ai pas voulu changer encore qu'ils soyent un peu étranges ) Il faut donc de nécessité prendre les paroles de S. Paul au premier sens, & confesser qu'elles signifient ce qu'en effet elles signifient très-clairement, que l'Ecriture est pleine d'une si riche

Du Per.  
ub. sup.  
p. 682.



fiche abondance de tous les biens ce-  
lestes, qu'elle peut rendre le Pasteur Chap. III.  
qui l'étudie & qui puise dans ses sources, un ouvrier parfait & accompli lui enseignant clairement & pleinement toutes les verités qu'il luy faut & croire & prescher aux autres pour sauver & lui & eux. Benit soit Dieu, Freres bien aimés, qui nous a donné ce tresor precieux, ce paradis de delices, où croist le vray fruit de vie; cet arsenal si bien fourni de toutes sortes d'armes & offensives & defensives contre les ennemis de nôtre salut, ce magasin de sa sapience; cette école de perfection; cette fontaine de grace & de gloire. Benit soit Dieu, qui a rétabli ces Ecritures qu'il a inspirées, & qui a ressuscité ses Prophetes & ses Apôtres au milieu de nous, ouvrant encore une fois leurs bouches sacrées, qui étoient demeurées si long-temps muettes par l'outrage de ses ennemis. C'est-la où la verité s'est conservée pure & entiere; sans aucune des alterations qu'elle a souffertes en la main des hommes a qui elle avoit aussi été confiée. Vous voyés combien cette

Chap.

IV.

grace de Dieu nous a été profitable, & l'efficace qu'elle a eüe pour enseigner, & reprendre, & corriger & instruire. Car c'est cette Ecriture divinement inspirée, qui a repurgé en ces derniers iours la doctrine Chrétienne des abus, & des venins dont l'énemi l'avoit souillée. C'est elle qui a redargué & convaincu l'erreur; & couvert ses avocats de confusion; & de la vient, qu'ils en disent tant de mal; Cette playe leur cuit; & ils sentent bien par les coups qu'ils reçoivent de cette Ecriture qu'elle n'est pas si foible qu'ils font semblant de croire. Cette Ecriture a corrigé là en un instant les fautes de plusieurs siècles, & remis le Christianisme au point & en la pureté où il étoit à sa naissance. Elle a chassé la fausse piété de la superstition, & décrié le plâtre & le fard du Phariséisme, & remis au jour les divines instructions de la vraie iustice. Vsons de ce grand don de Dieu; C'est toute la reconnoissance qu'il nous en demande, que nous facions tous de son Ecriture le profit qu'elle nous peut donner. Que les Pasteurs se consacrent à cette étude

étude pour y acquérir la perfection de leur metier, tirant de cette seule mine & le suiet & l'ornement de toute leur predication. Qu'ils se souviennent qu'ils ont l'honneur d'estre les *hommes de Dieu*; Ce glorieux titre leur montre assés quel zele & quelle pureté ils doivent apporter a une œuvre si bonne & si noble. Mais pour y appeller les Pasteurs, je n'en exclus pas les brebis; Dieu m'en garde. C'est un bien commun aux uns & aux autres. Si les Predicateurs y treuvent leur perfection, les auditeurs y treuvent leur salut. Cette manne est la pâture de tout Israël; de son peuple aussi bien que de ses chefs. Il y a de quoi nous nourrir, & nous edifier tous, de quelque condition, de quelque aage ou sexe que nous soyons. Mais Chers Freres, prenès bien garde a ne pas abuser de ce present du Seigneur Iesus. Son Ecriture n'instruit pas seulement nos entendemens. Elle reprend aussi nos vices, & corrige nôtre vie, & amende nos mœurs. De quoi nous servira-t-il de l'ouïr & de la lire, si nous negligons ses enseignemens?

Chap.  
III.

C'est luy faire un grand outrage (je l'a-  
uouë) de la mettre sous le boisseau, & de  
cacher sa clarté aux hommes, comme  
on fait en quelques lieux. Mais c'est  
l'offenser encore plus cruellement de  
vivre en sa lumiere, tout de mesme que  
si nous étions dans les tenebres. Dieu  
nous a-t-il allumé ce grand flambeau,  
l'a-t-il mis au milieu de nous sur un  
chandelier d'or, afin d'éclairer nos dis-  
solutions, nos vanités & nos ordures?  
Cette Ecriture nous appelle a la repen-  
tance; & nous nous plongeons dans les  
vices; & comme si nous voulions estre  
plus mondains, que le monde mesmes,  
nous continuons les vanités de nos pas-  
se-temps, & de nos danſes, au temps  
qu'il quitte les siennes. Amandons nous  
Fideles, & renonceans desormais aux  
vices du siecle, aussi bien que nous avõs  
fait a ses erreurs, menons une vie digne  
de la profession que nous faisons d'estre  
les disciples des Ecritures de Dieu, en  
toute pureté, justice, & honnesteté a la  
gloire du Seigneur Iesus, a l'edification  
des hommes & a nôtre salut. AMEN.

FIN.

SERMON